

**PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR :  
ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS MEDICAUX DEDIE AU MINISTERE DE LA SANTE**

**NOTE D'INFORMATION**

Pays : **République de Djibouti**

Agence d'exécution : **Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS)**

Nom du Projet : **Projet réponse en développement aux Déplacements dans la Corne de l'Afrique (Région Djibouti).**

Numéro de Prêt: **DJ-6666 (IDA- ADDITIONNEL)**

Nom de l'appel d'offres : **acquisition des équipements et matériels médicaux**

Méthode d'acquisition : entente directe

Préférence nationale (Oui ou Non) : NON

Préférence régionale (Oui ou Non) : NON

Date : 04/06/2023

Date limite de remise des offres et ouverture : NA

Date rapport d'évaluation : NA

Date pv CNM : NA

Nom du soumissionnaire: **La Centrale d'Achat des Matériels et Médicaments Essentiels (CAMME)**

Adresse: TEL: +253 21 35 39 88/ 21 35 66 04

République de Djibouti,

Prix du Marché : **133 419 USD TTC**

Durée d'exécution du Marché : 4 mois

Résumé de l'objet du Marché attribué:

Nombre total de soumissionnaires: NA

**NOTE EXPLICATIVE POUR L'ENTENTE DIRECTE**

Conformément a la législation nationale et sur instruction du Ministre de la Santé, toute acquisition d'équipements médicaux et de médicaments doit se faire à travers la Centrale d'Achat et des Médicaments et Matériels Essentiels (CAMME).

Etant donné qu'une acquisition de fournitures médicales et médicaments doit se faire pour le CMH d'Obock, nous comptons établir un contrat avec la CAMME de procéder à cet achat.

**Conclusion :**

Suite a l'explication justifiée de la note, la sous-commission juge acceptable et conforme l'offre de la CAMME pour avoir rempli tous les critères de l'entente directe.

Par conséquent, la sous-commission propose de retenir la CAMME pour un montant total révisé de **133 419 USD TTC (cent trente-trois mille quatre cent dix-neuf US dollars )** pour la prestation.

**MARCHE CAMME : N° 003/2023/FR/ADD-PRDDCA/ADDS**

*N.B. : Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été sélectionnée doit en faire la demande auprès de l'Agence d'exécution. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marche*

